



# INFOS-RETRAITÉS

## VENDEE

Novembre 2014

## ÉDITORIAL

### POUR DES RÉSULTATS, IL Y A URGENGE !!!

La rentrée est plus que morose, dure pour beaucoup, et le contexte international rajoute au fond d'inquiétude sur l'avenir. Mais nous disons non à la pensée unique « bashing », diffusée largement dans les médias et qui ferait des français le peuple le plus pessimiste du monde.

Reste que les résultats de nos efforts se font beaucoup trop attendre ; que les efforts mal répartis s'empilent de façon désordonnée sans que l'on perçoive le projet, sans que l'horizon s'éclaircisse. Disons clairement, au passage, que nous n'avons que faire dans ce contexte d'une campagne présidentielle de plus de 30 mois ! Nous n'avons pas d'échéance à 2017. Non. Nous attendons, au regard des efforts demandés, des résultats rapides en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

La CFDT a fait le choix d'appuyer le pacte de responsabilité, encore faut-il des traductions concrètes dans les branches. Le patronat ferait bien de quitter ses postures geignardes et concrétiser au plus vite, avec nos camarades salariés, ses promesses d'emploi.

Quant aux anciens que nous sommes, nous disons oui depuis toujours à la solidarité, nous la revendiquons, à condition qu'elle s'accompagne de justice. Au lieu de cela, le seuil de pauvreté est atteint pour des retraités de plus en plus nombreux. Alors oui, aujourd'hui la coupe est pleine ou plutôt vide ! Arrêtons les blocages de pension, les annonces désordonnées pour les basses pensions, les augmentations de cotisations et les baisses de prestation... Un empilage qui vise à gratter quelques euros à ceux qui n'en ont plus alors que nous assistons à tant de gâchis, de privilèges, de lobbying indécents.

Chacun doit mesurer à son niveau l'urgence de ne pas transformer l'indignation en colère dans la rue ou dans les urnes. Les propositions responsables de la CFDT visent à obtenir des résultats et ainsi créer de l'espoir. Nous aimerions être mieux accompagnés !!!

Alain VIAUD

## SOMMAIRE

**Page 1 : Pour des résultats**

**Page 2 : Vie de l'UTR : semaine bleue**

**Page 3 : Élections CNRACL et CMCAS**

**Page 4 : Coups de gueule**

**Page 5 : Témoignage : Notaires, despotes ou victimes ?**

**Page 6 : Projet de loi relatif au vieillissement**

**Page 7 : Pique-nique de rentrée au Centre Beautour**

**Page 8 : Agenda - L'UTR-Vendée sur l'internet**

## Semaine bleue : portes ouvertes dans les ULR

### Les Herbiers, le 13 octobre 2014

Bilan plutôt positif pour cette première participation de l'ULR des Herbiers à la *semaine bleue*.

Ce qui est positif :

- Grâce à cette porte ouverte, on a parlé de l'ULR-CFDT, un article pour annoncer la participation de celle-ci l'a fait mieux connaître; on a vu la CFDT dans son rôle : informer sur les droits de celles et ceux qui touchent de faibles retraites : accès à l'ACS (Aide Complémentaire Santé).
- Pour la première fois, les locaux de l'UL ont été utilisés par l'ULR pour une mobilisation ouverte à tous.
- Avec le barnum de l'UD, bien planté devant l'UL, on savait qu'il y avait un événement à la CFDT, certains auront peut être découvert l'adresse de l'union locale, ça donnait un ton festif...
- Un nombre important d'adhérents pour le temps d'infos sur l'ACS,

autour de trente personnes !

- La présence de deux futures adhérentes qui demain participeront avec le groupe d'adhérents à la vie de l'ULR.

- Et cela nous a donné l'occasion de fêter les 50 ans de la CFDT autour d'un verre, des temps de convivialité simples mais importants qui créent et renforcent les liens.

Quelques regrets cependant :

- Un nombre trop restreint de sympathisants.
- Pas de nouvelles adhésions.

Nos interrogations pour l'an prochain :

- Approfondir un bilan en janvier 2015 pour faire une estimation et



Un événement à l'union locale CFDT des Herbiers

mesurer combien de personnes à partir des adhérents auront fait le dossier ACS. Peut-être aurons-nous d'heureuses surprises !

- Faut-il prévoir une rencontre hors des murs de l'UL pour que plus de personnes viennent ?
- Voir si faire cette journée en alliance avec un partenaire (centre de soins ou CLIC ou autre) serait un plus et mobiliserait davantage.

Les membres du bureau de l'ULR des Herbiers

### Montaigu, le 17 octobre 2014

Visibilité de l'ULR-CFDT de Montaigu :

Objectif des «portes ouvertes» du 17 octobre

C'est la confirmation par cette action que le syndicat des retraités CFDT doit se faire connaître auprès des salariés.

Comment ? En y impliquant les syndicats; car les quelques futurs retraités qui ont franchi les portes de l'Union Locale CFDT soulignent l'importance de cette initiative en y poursuivant leur adhésion.



Les visiteurs à la journée «portes ouvertes»

L'occasion également pour toute l'équipe accueillante de créer des liens, de se redire que les adhérents retraités qui agissent au quotidien (conseillers du salarié - conseillers prud'homaux - tenue de permanences - etc..) agissent pour une CFDT visible, crédible auprès de toutes les générations.

L'occasion également de mettre en avant le partenariat UL - ULR : ainsi ...c'est toute la CFDT qui est gagnante.

# ÉLECTIONS CNRACL et CMCAS :

## Fonctions publiques territoriale et hospitalière :

### Élections à la CNRACL

Renouvellement des membres élus au Conseil d'administration de la CNRACL

Votre voix compte !

L'élection pour le renouvellement des représentants des employeurs, des actifs et des retraités au Conseil d'administration de la CNRACL se déroulera du 20 novembre au 4 décembre 2014.

Nouveauté : vous pourrez voter par internet, de manière simple, rapide et sécurisée. Le vote par correspondance (carte T préaffranchie envoyée au domicile de chaque électeur) sera également possible.

#### L'enjeu de cette élection

L'élection des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales intervient tous les six ans, dans la foulée des élections municipales.

C'est la caisse de retraite principale des membres de l'UTR-CFDT qui travaillaient dans les collectivités territoriales ou le secteur hospitalier public et adhéraient, pour la plupart, aux syndicats INTERCO et Santé-Sociaux.

Rappelons que le conseil d'administration de la CNRACL délibère en particulier sur les dates de mises en paiement des pensions, les barèmes d'attribution du fonds d'action sociale et veille à la bonne santé financière du régime.

Si, dans le collège des actifs, la CFDT est représentée par un élu (CGT : 3 ; FO : 1) nous n'avons

pas, lors des derniers scrutins, réussi à obtenir un siège au titre des retraités.



Et si, avec 13.73 % nous avons progressé d'un point entre 2001 et 2008, nous sommes toujours très loin derrière la CGT (28.23 %) première depuis de nombreuses années.

Pourtant, dans le collège des actifs, nous sommes à 21.16 % et l'écart avec la CGT (32.59 %) est moindre.

Plus d'un million de retraités, titulaires d'une pension de la CNRACL, sont appelés à voter par correspondance ou par internet. (Plus d'info dans «Climats n° 77» que vous pouvez consulter si vous ne l'avez pas reçu, à cette adresse : <http://publi.caissedesdepots.fr/DRS/Climats/Climatsn77/>)

En novembre seront envoyés à chaque électeur tout le matériel et les consignes de vote.

Alors, ne laissez pas d'autres décider à votre place. Votez pour la liste CFDT !

## Chimie-Energie

Branche des Industries Électriques et Gazières

Élections des administrateurs des Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS)



Vote par correspondance du 24 au 27 novembre 2014.

Vous, agent en «inactivité», vous bénéficiez encore (mais pour combien de temps ?) des prestations de votre caisse.

Ses choix, ses orientations, sa gestion sont très importants pour vous, aujourd'hui et dans l'avenir.

Prenez connaissance des publications de campagne de la CFDT.

Soutenez la lutte de vos élus contre la baisse des ressources décentralisées (20% en deux ans) et pour leur emploi au profit de **tous les bénéficiaires**.

**Votez et faites voter autour de vous** car l'amélioration des résultats d'une consultation à l'autre c'est très important concrètement, et dans les esprits pour faire bouger les choses.

**Attention** : vous recevrez **deux enveloppes** séparées, l'une pour la CMCAS, l'autre pour la SLVie.

## Humour biblique

Le célèbre acteur Jean Yanne reste perplexe :

Dieu a enlevé une côte à Adam pour créer Ève...

Et Ève a fait manger de la pomme à Adam.

C'est fou ça !

On ne donne pas à manger à quelqu'un qui vient d'être opéré !



# COUPS DE GUEULE

## Pouvoir d'achat... ça suffit !!!

Tout augmente... les impôts, les cotisations, les charges fixes et... les dividendes des actionnaires !!!... tout augmente sauf les pensions ! C'est difficile pour beaucoup. Ça devient impossible pour certains. Et le moins insupportable n'est pas de constater l'inanité de nos efforts. Le pays, en effet, est de plus en plus en difficulté. Et, bien sûr, il faudrait être aveugle pour ne pas voir les gâchis, les inégalités et l'action des lobbies trop souvent efficaces pour les privilégiés de la république. Des succès obtenus au détriment du plus grand nombre.

Cependant, nous refusons les amalgames, les revendications qui demandent « la lune plus dix pour cent ». Comment accepter également de manifester le même jour que les professions protégées comme les notaires et les pharmaciens ? Comment prendre le risque, dans un contexte où les jeunes sont

si souvent dans la galère, de donner foi à un possible conflit intergénérationnel ?

Alors, prônons la solidarité ; clamons aussi notre indignation quand le gouvernement fait n'importe quoi et même pas le minimum. Ainsi, pour les retraites modestes, le minimum est certes passé à 800 euros. C'est notoirement insuffisant mais au moins, la mesure est prise. Il n'en est pas de même de la revalorisation promise au 1<sup>er</sup> octobre pour les retraites inférieures à 1200 euros. Le motif d'une possible déflation ou d'une inflation insuffisante a tant révolté que le gouvernement a fait l'annonce d'une prime exceptionnelle de 40 euros. Là aussi, mesure évidemment insuffisante mais le comble, c'est de ne toujours pas savoir, à l'heure où s'écrivent ces lignes, quand, comment et à qui elle sera versée ! Le motif technique évoqué de la non-connaissance des éventuels bénéficiaires est

inacceptable. Nous réclamons depuis longtemps la connaissance réelle du niveau des retraites tous régimes confondus. Nous réclamons depuis longtemps la réforme systémique qui permettrait de décomplexifier le système des retraites. Le silence assourdissant du gouvernement doit donc cesser et la prime, promise au 1<sup>er</sup> octobre, être immédiatement versée.

Un dernier mot sur le pouvoir d'achat.

Nous apprenons que des négociations vont reprendre d'ici à la fin de l'année sur l'évolution des prestations versées par les régimes complémentaires. Nous serons très vigilants et nous demandons aux camarades qui nous représenteront de ne pas accepter de nouveaux efforts, surtout pour les retraites modestes...

... à suivre

Alain VIAUD

## L'euro, l'euro, l'euro...

Depuis une bonne douzaine d'années, on entend régulièrement, dans un tout autre contexte, ce détournement de la formule célèbre du président de Gaulle « l'Europe, l'Europe, l'Europe... ». C'est la plupart du temps pour dire tout le mal qu'on pense de la monnaie commune.

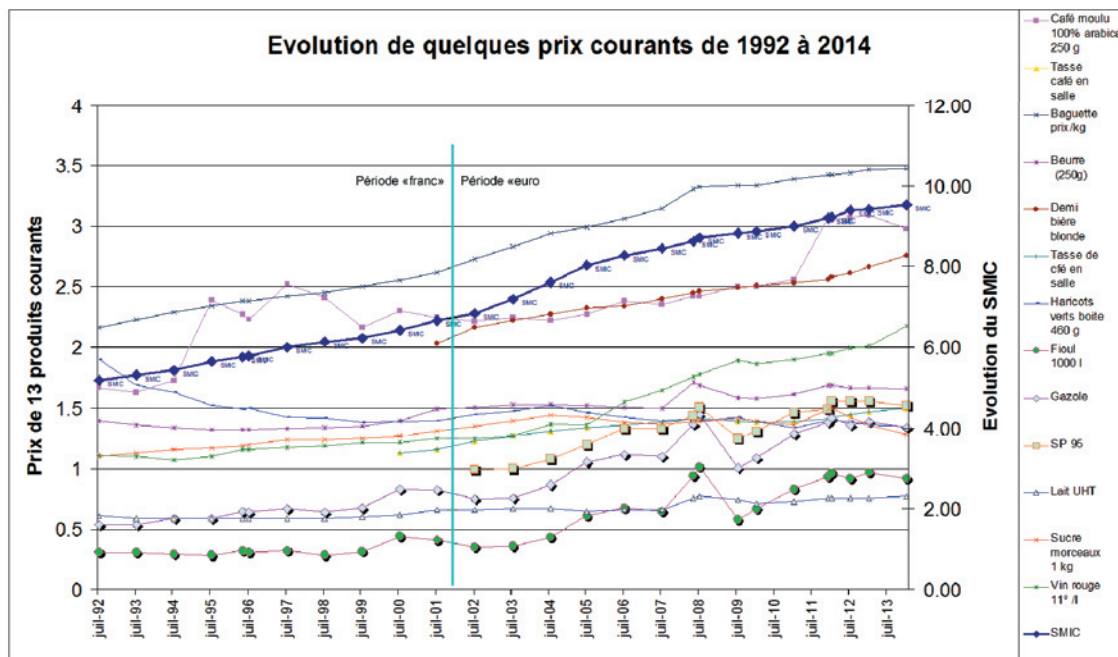
Et pourtant... Quelque peu agacé par ces propos, j'ai pris ma calculette, ou, plutôt emprunté celle de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), ce qui m'a permis de constater qu'en matière de bouc émissaire, l'Europe et sa monnaie avaient plutôt bon dos.

Le graphique ci-joint (peut-être trop petit pour être lisible, mais vous pouvez le retrouver sur le site [www.cfdt85-retraites.fr](http://www.cfdt85-retraites.fr)) démontre s'il en était besoin que le passage à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002 n'a pas eu un impact direct important sur les prix en France. S'il y a eu une cassure en ce domaine, elle est très nettement postérieure et n'a rien à voir avec l'euro.

Elle est la conséquence notable de la crise dite des *subprimes* qui a atteint son paroxysme en 2008.

La progression est très constante jusqu'à cette période. Même les produits pétroliers, souvent mis en cause, suivent peu ou prou la moyenne des autres produits. Leur courbe de tendance est même moins forte

que celle du SMIC... Trois ans après, la tendance générale est rentrée dans les clous, se dirigeant même peut-être vers la déflation ; mais ceci est un autre débat ! Toujours est-il, répétons-le, que l'arrivée de la monnaie unique, en tant



Suite page 5

# TÉMOIGNAGE :

## Les notaires : despotes ou victimes ?

**Quel c...! Son père était notaire mais il a préféré faire l'École des Mines pour voler au secours des « gueules noires » ! Sinécure ? Prestige du notariat ? On entend parfois ce genre de réflexion.**

**Mais les « chers maîtres » ont-ils encore la cote ?**

L'augmentation récente des droits de mutation (qu'ils perçoivent pour les départements), et leur participation à la journée d'action du 30 septembre, n'ont surement pas amélioré leur image !

**Cette inquiétude d'une profession essentielle et qui emploie du**

*suite de la page 4*

que telle, n'a pas eu d'impact direct sur les prix.

Il faut sans doute chercher ailleurs les raisons d'une baisse du pouvoir de se nourrir ; ne serait-ce que l'impact du coût des nouvelles technologies sur tout un chacun. Depuis une quinzaine d'années, chaque foyer dispose *a minima* d'un accès à l'internet et d'un ou plusieurs abonnements à la téléphonie mobile.

Coût d'un abonnement internet et deux abonnements mobiles dans le meilleur des cas : 70 € soit plus de 6% d'un smic net ! D'autres charges incompressibles, (charges fixes, complémentaires santé...) ont considérablement augmenté depuis quelques années absorbant plus que largement les minuscules augmentations des retraites ou du salaire minimum.

Alors, certes, nombre d'entre nous ont de plus en plus de peine à joindre les deux bouts ; mais nous devrions sans doute porter nos griefs ailleurs que sur l'Europe et la monnaie unique ; sans doute davantage du côté de la fiscalité intérieure, dont l'objectif, outre le fait de faire fonctionner les services publics, devrait être de justement réguler les écarts excessifs existant entre les uns et les autres, ce qui ne me semble pas le cas aujourd'hui...

Michel DOGUIN

**monde nous laisserait-elle de marbre ?**

Piégés par l'accroissement et la diversification constante des règles du Code Civil, du commerce et de la fiscalité qu'ils doivent appliquer sans

**«Les notaires veulent conserver leur tarif, refusent la libéralisation des conditions d'installation et veulent conserver le monopole sur la rédaction et l'authentification des actes» (Ouest-France 03/09/14, p.5)»**

la moindre erreur, confrontés à la révolution informatique et aux familles recomposées, empêtrés dans leur langage ésotérique napoléonien, **ces officiers ministériels seraient-ils dépassés ?**

**Intervention des maîtres Aurélien MAINGUENEAU et Amélie BUCQUOY à l'assemblée générale de la section Chimie-énergie le 10 avril dernier à Mareuil-sur-Lay**

Dans le contexte délétère de la profession, ces notaires, rappelant *les règles classiques et nouvelles des successions patrimoniales*, ont insisté sur les qualités attendues du notaire: juge assermenté, incontournable mais disponible, désintéressé, humain et empathique.

Ces règles de droit commun, consultables sur la «toile» et détaillées notamment dans la brochure «Préparer sa succession» de la revue «le Particulier» peuvent être précisées et adaptées à votre cas particulier par le notaire si vous lui apportez tous les éléments.

**Quelques points importants :**

- Choix du ou de la notaire : pas trop jeune (inexpérience, besoin d'argent), pas trop âgé(e), (proche de la retraite) ;
- Être marié ou, au minimum «pacsé» avec un testament ;
- Anticiper sa succession pour gagner du temps, faire des économies et désamorcer les conflits ;
- Préparer un testament : c'est l'occasion de se poser les bonnes questions et juger de son utilité ;
- Penser à un «mandat de protection future» ;
- Ne pas trop se démunir en prévision du grand âge ;

Ce que nous vivons c'est souvent un accueil moins personnel, des clerks spécialisés qui se renvoient la balle, des oukases, des frais et des délais incompréhensibles, *bref une confiance perdue.*

Notre ami Jean RAULT, de Challans, confronté depuis 2012 aux implications de la Communauté Universelle à la suite du décès de son épouse, a tenu à exposer ses mésaventures notariales.

**L'UTR a mis sur son site son histoire à rebondissement et ses réflexions personnelles.**

Vous pouvez vous y reporter, réagir et nous faire profiter de vos propres expériences.

Michel GUILLEBERT

- Ne pas démembrer sans réflexion sa résidence principale ;
- Équilibrer les éventuelles donations ou dons manuels exonérés faits avant quatre-vingt ans à ses héritiers présomptifs ;
- Penser, peut-être, à la Communauté Universelle si les enfants sont déjà dotés ;
- Préparer l'option du «conjoint survivant» ;
- Actualiser les bénéficiaires des assurances-vie ;
- Envisager de ne pas vendre la maison tout de suite si le marché est porteur à échéance de quatre ans. Mais qu'en sait-on ?

Si le recours au notaire est obligatoire aujourd'hui en France, dès qu'un bien immobilier est en cause, son intervention peut être largement accélérée si on lui apporte tous les éléments et l'assurance de l'accord des intéressés.

En famille, on peut essayer d'aborder cette affaire fort sérieuse et impliquante comme un «jeu de société» imprégné de justice et d'équité. Malgré tous nos efforts, l'un ou l'autre, *in fine*, s'estimera défavorisé : c'est humain. Le notaire servira alors de «bouc émissaire» et la famille sera sauvée...

Michel GUILLEBERT

## La longue marche...!!!

**On est partagé entre la satisfaction de voir le projet de loi déposé et en débat devant les deux assemblées et les lourdes interrogations quant aux moyens concrets qui doivent être dégagés pour traduire dans les faits, les bonnes intentions affichées dans cette loi.**

### Les principales mesures envisagées :

La loi préconise trois axes d'intervention :

- ANTICIPER
- ADAPTER
- ACCOMPAGNER

**Sur l'anticipation, quatre mesures prioritaires sont envisagées :**

- faire du domicile un atout de prévention ce qui suppose notamment des aides pour permettre aux retraités aux faibles revenus l'accès aux nouvelles technologies (domotique, télé-assistance...);
- dynamiser la prévention individuelle et collective (repérage des fragilités, lutte contre la surmédicalisation, ateliers de prévention, développement des activités physiques...);
- lutter contre le suicide des personnes âgées;
- action contre l'isolement.

**Sur l'adaptation, quatre autres mesures :**

- adapter les logements au vieillissement, cela passe notamment par des aides pour la rénovation énergétique, le développement de micro crédit, l'élargissement du champ d'application du crédit d'impôt;

- donner aux personnes âgées plus de choix sur le modèle d'habitat qui convient en développant notamment l'habitat intermédiaire ou regroupé;
- prendre en compte le défi démographique dans l'aménagement des villes et des territoires (*un objectif clef pour notre département qui devrait enregistrer sept mille nouveaux vendéens par an d'ici à 2040 et au final, à cette date, avoir 36% de plus de soixante-cinq ans !*);
- développer la présence citoyenne des personnes âgées et les échanges intergénérationnels.

**Sur l'accompagnement enfin, deux objectifs principaux :**

- réaffirmer les droits et libertés des personnes âgées en agissant sur la procédure de consentement pour entrer en maison de retraite, en introduisant la possibilité pour ces personnes de désigner une personne de confiance pour la connaissance et la compréhension de leur droit, en agissant sur la sécurité, contre les tentatives d'abus de faiblesse ou de captation d'héritage...
- assurer l'accessibilité financière aux prestations avec deux axes principaux : l'augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile et la réduction du niveau de participation financière à domicile (ticket modérateur) pour le séjour en établissement.

### Nos principales interrogations :

**Le débat parlementaire** ne doit pas remettre en cause les éléments déterminants de la loi que nous jugeons positifs;

- Nous continuerons à agir** pour réduire les insuffisances du projet de loi et défendre nos idées : sur la question de la faiblesse des moyens de financement envisagés ; sur l'affectation de la Casa à la perte d'autonomie ;
- sur la réduction du reste à charge des résidents ;
  - sur la qualité des services tant à domicile qu'en établissements ;
  - sur la gouvernance nationale et locale.

**Reste l'interrogation sur l'impact de la réforme territoriale sur les conditions de mise en œuvre de la loi.**

**Pour l'heure, le projet de loi est passé en première lecture à l'assemblée.** On note concrètement

- le renfort des dispositifs de maintien à domicile avec mise en œuvre à mi-2015 (645 millions d'euros sont affectés par une contribution de la Casa, contribution sur les pensions des retraités imposables) ;
- revalorisation de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) coût 375 millions d'euros, 700.000 personnes concernées ;
- instauration d'un « droit au répit » pour les aidants (une aide qui peut aller jusqu'à 500 euros par an et par aidé, cela concerne quatre millions d'aidants). Un plan d'adaptation de 80.000 logements.

**Au final, nous sommes et nous resterons vigilants. Votre journal ainsi que votre site internet vous tiendront régulièrement informés. Un grand nombre d'entre vous a déjà reçu une invitation de notre ULR de la Roche-sur-Yon pour une après-midi d'information et de débat, le 6 novembre sur ce thème. Nous y reviendrons.**

**Alain VIAUD**



# Pique-nique de rentrée au Centre Beautour le 4 septembre

Après une randonnée dans le bocage yonnais, nous retrouvons pour le pique-nique, dans les jardins du Centre Beautour, ceux qui ne sont arrivés qu'à l'heure du déjeuner.

Alain Bulteau, directeur, nous accueille et nous présente le Centre Beautour.



Georges Durand (1886-1964), passionné d'étude naturaliste a constitué, sa vie durant, une collection exceptionnelle de plantes, oiseaux et insectes.

A sa mort, il lègue au Museum national d'histoire naturelle sa propriété de Beautour et toutes ses collections.

## L'association

En 1988 une association est créée pour tenter de valoriser ces collections. La ville de la Roche-sur-Yon ayant acquis le domaine en 2007, signe un bail avec la région des Pays de la Loire dans le but de valoriser cet héritage. Avec de nombreux partenariats, les travaux commencés en avril 2012 se concluent par l'inauguration du Centre Beautour le 25 juin 2013.

## Georges Durand

Bien avant d'être maire du Bourg-sous-la-Roche, il commence son premier herbier à l'âge de sept ans. Il l'enrichira à la faveur d'échanges pour constituer une base de quatre mille cinq cents espèces représentant presque toute la flore française. Quelques années plus tard il commence sa collection



La soixantaine de randonneurs écoutent Alain Bulteau présenter le Centre

d'oiseaux qui atteindra près de quatre mille sujets, naturalisés par ses domestiques. Mais la plus imposante de ces collections reste celle des papillons avec plus cent cinquante mille spécimens.

Egalement scientifique reconnu, il publie de nombreux articles dans les revues spécialisées, en particulier sur la protection des rapaces et la réglementation de la

environnementale et bioclimatique. Orientation du bâtiment, utilisation de chaume, ossature bois, ces choix accompagnés de techniques éprouvées permettent d'accéder au label Bâtiment Basse Consommation.

## Les expositions

Après avoir écouté les explications données par Alain Bulteau, nous avons pu visiter à notre rythme les différentes expositions. La principale est bien évidemment, la collection de Georges Durand qui présente oiseaux, mammifères et papillons. L'exposition temporaire «Agriculture et biodiversité» présente les paysages agricoles de la région, des modèles réduits de matériel agricoles qui, complémentaires, façonnent la biodiversité et l'agriculture.



La demeure de Beautour, restaurée

chasse. Il contribue à la création des réserves naturelles de la Pointe d'Arçay et d'Olonne-sur-Mer dont les territoires étaient des buts d'excursions naturalistes qu'il affectionnait tout particulièrement.

## Le centre Beautour

Avec la réhabilitation de la demeure de Georges Durand, la réalisation d'une extension de mille quatre cents mètres-carrés est complétée par des aménagements extérieurs (mares, clos des insectes...) qui sont autant d'espaces pédagogiques. La construction privilégie une approche



L'extension, contemporaine, abrite les collections

Pour en savoir plus :  
<http://www.beautour-paysdelaloire.fr/>

## L'agenda

Quelques dates à retenir :

25 & 26 novembre 2014 : Congrès de l'Union Départementale CFDT à l'Herbergement

4 décembre 2014 : Conseil de l'UTR à Challans

26 février 2015 : Assemblée générale de l'ULR de Fontenay-le-Comte

9 mars 2015 : Assemblée générale de l'ULR des Herbiers

26 mars 2015 : Congrès de l'UTR Vendée au Centre Beautour à la Roche-sur-Yon

5, 6 et 7 mai 2015 : Congrès national de l'UCR à Nantes

3 septembre 2015 : Pique-nique de rentrée de l'UTR Vendée

## Rappel : cotisations 2014

A l'approche de la fin de l'année, il est utile de rappeler à tous les adhérents et adhérentes qui ne sont pas en prélèvement automatique que les cotisations 2014 doivent être soldées avant le 31 décembre 2014.

Et rappelons à cette occasion que la cotisation syndicale apporte une réduction d'impôt de 66 % de son montant aux adhérents imposables et un crédit d'impôt équivalent aux adhérents non imposables.

## Le site des retraités CFDT de Vendée

Depuis le printemps vous connaissez cette adresse :

**[www.cfdt85-retraites.fr](http://www.cfdt85-retraites.fr)**

Les pages du site de votre UTR-CFDT sont actualisées aussi souvent que la vie de l'organisation le demande.

Elles peuvent par exemple vous proposer de participer à des rencontres dans votre secteur ou en donner le compte-rendu.

Ainsi en est-il des journées portes ouvertes qu'ont initié les unions locale de Montaigu et des Herbiers lors de la semaine bleue.

C'est là tout l'intérêt d'une information en temps réel qui peut être bien plus réactive qu'un journal ou même un courrier.

Les outils associés à ce site permettent aussi à l'UTR d'adresser rapidement et directement à tous les adhérents qui communiquent leur adresse, les informations importantes .

Pour prendre contact avec votre UTR vous pouvez utiliser le lien «contact» en bas de chaque page du site ou, depuis votre logiciel de messagerie, envoyer un message à cette adresse :

**[contact@cfdt85-retraites.fr](mailto:contact@cfdt85-retraites.fr)**

Les utilisateurs de smartphones peuvent «flasher» le QR code ci-contre pour accéder au site.



Michel DOGUIN

## ...et aussi, votre journal «Infos-retraités» en format numérique.

Vous lisez actuellement, sur le papier ou à l'écran, le premier numéro de votre journal «Infos-retraités» qui n'a pas été envoyé sur papier à près de la moitié des adhérents retraités de la CFDT en Vendée.

En effet, tous les détenteurs d'une adresse électronique reçoivent désormais le journal au format pdf par messagerie.

Ce choix stratégique réduit de manière importante le coût de publication et d'affranchissement.

Les adhérents qui n'auraient pas encore communiqué leur adresse de courriel à l'UTR peuvent le faire en utilisant le formulaire proposé à la rubrique «Espace adhérent» du site ([www.cfdt85-retraites.fr](http://www.cfdt85-retraites.fr)).

L'édition papier existe toujours et est envoyée aux adhérents qui ne disposent pas d'un accès Internet.